

■ **Fidipar S.A.**, à Fribourg, CH-217-0134894-3, effectuer toutes opérations financières, etc. (FOSC du 19.01.2009, p. 7). La procuration collective à deux de Huvenne Bernard est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Darricarrère Kergal Jocelyne, de France, à Annemasse (F).
Registre journalier no 1346 du 12.03.2009
(04930704 / CH-217.0.134.894-3)